

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSRS	Date	3 juillet 2024
Numéro	24.386	Heure	14h07

Auteur-e(-s) : Jasmine Herrera

Titre : Ordonnances et télémédecine, les règles sont-elles claires ?

Contenu :

Pharmacies et médecins ne semblent pas toujours s'entendre sur les ordonnances. Certaines pharmacies acceptent un e-mail directement du/de la médecin, d'autres demandent l'original papier, alors que les médecins envoient leurs ordonnances par e-mail à leurs patients.

Quelles sont les règles en vigueur et comment celles-ci ont-elles été communiquées aux différents acteurs de la santé ? Comment est gérée la question des traitements chroniques ? Ces règles sont-elles les mêmes dans d'autres cantons ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Jasmine Herrera

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Brigitte Neuhaus	Nicolas de Pury	Jean-Marie Rotzer
Barbara Blanc	Stéphanie Skartsounis	Aurélie Gressot
Monique Erard	Catherine Loetscher	Olivier Beroud
Richard Gigon		